

C.C.A.S.
12740 SEBAZAC-CONCOURES
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE du 19 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil	
En exercice : 13	
Présents : 9	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 2	
<hr/>	
Votes pour : 9	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle « La Cardabelle, sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Présidente.

Conseillers présents : 9

CAYLA Florence, FLAMMARION Chantal , MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, DELHEURE Jean-Noël, ENJALBERT Nicole, JUGE Myriam, VIGUIE Christiane.

Conseillers excusés : 2

BLANQUET Carole, MINIC Audrey.

Conseillers absents : 2

ARNAL Fabienne , TREPIN Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur PONS Frank

**1 / ADOPTION DE LA NOMENCLATURE FINANCIERE ET COMPTABLE M57
DEVELOPPEE AU 1^{ER} JANVIER 2024**

RAPPORTEUR : Madame MAZARS Marie-Hélène

Madame MAZARS expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régleme la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et que la nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités et EPCI en remplacement de la nomenclature M14.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire, Madame Mazars propose au Conseil d'Administration d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la **M57 développée sans code fonction pour le budget du CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu les articles L 5217-10-1 et suivant du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du comptable public du 14/06/2023,
Vu de décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que le conseil d'administration souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget primitif du CCAS,

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ✓ *AUTORISE le changement du référentiel comptable pour le budget du CCAS (nomenclature M57 développée),*
- ✓ *DIT QUE ce changement prendra effet au début de l'exercice budgétaire 2024,*
- ✓ *DIT QUE le changement de référentiel s'applique au budget principal du CCAS,*
- ✓ *AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 25 septembre 2023

Et publication ou notification le 25 septembre 2023

Mise en ligne sur le site internet le

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Marie-Hélène MAZARS



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption de la nomenclature financière et comptable M57 développée
au 1er janvier 2024

.....
Date de décision : 19/09/2023

Date de réception de l'accusé 25/09/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023_6

Identifiant unique de l'acte : 012-261203590-20230919-2023_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10
Finances locales
Divers

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 1 - ADOPTION NOMENCLATURE FINANCIERE ET COMPTABLE M57.docx (
99_DE-012-261203590-20230919-2023_6-DE-1-1_1.pdf)

C.C.A.S.
12740 SEBAZAC-CONCOURS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE du 19 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil	
En exercice : 13	
Présents : 9	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 2	
<hr/>	
Votes pour : 9	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle « La Cardabelle, sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Présidente.

Conseillers présents : 9

CAYLA Florence, FLAMMARION Chantal, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, DELHEURE Jean-Noël, ENJALBERT Nicole, JUGE Myriam, VIGUIE Christiane.

Conseillers excusés : 2

BLANQUET Carole, MINIC Audrey.

Conseillers absents : 2

ARNAL Fabienne, TREPIN Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur PONS Frank

2 / ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIERE

RAPPORTEUR : Mme MAZARS Marie-Hélène

Sur proposition de Madame Marie-Hélène MAZARS, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide d'octroyer l'aide financière suivante à :

- La demande du travailleur social du Territoire d'action sociale du Pays Ruthénois, Lézérou et Ségala – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON en date du 18/07/2023
 - ✓ Paiement de la facture SMAEP Montbazens-Rignac n° 2023-EA-00-7750 du 15/03/2023 d'un montant de 194.91€. Le virement de cette somme sera effectué sur le compte bancaire du SMAEP.
 - ✓ Paiement de la facture VEOLIA n° 1046971 du 01/06/2023 d'un montant de 236.55€. Le virement de cette somme sera effectué sur le compte bancaire de VEOLIA.

Fait à Sébazac-Concourès, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 25 septembre 2023

Et publication ou notification le 25 septembre 2023

Mise en ligne sur le site internet le

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Marie-Hélène MAZARS



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Attribution d'aide financière

.....

Date de décision: 19/09/2023

Date de réception de l'accusé 25/09/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023_7

Identifiant unique de l'acte : 012-261203590-20230919-2023_7-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2 . ATTRIBUTION AIDE FINANCIERE DAMONEZ F.docx (99_DE-012-261203590-20230919-2023_7-DE-1-1_1.pdf)